



Bulletin d'adhésion Garantie Obsèques

**Une adhésion
simple, rapide et
SANS formalités
médicales**

IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT

Merci de compléter les informations manquantes

N° de Sécurité sociale

Nom

Prénom

Nom de jeune fille

Date de naissance

Situation de famille ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ concubin(e) ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ou divorcé(e)

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

e-mail

CHOIX DU CAPITAL

Cochez le montant choisi

☐ 1 600 € ☐ 2 400 € ☐ 3 200 € ☐ 4 000 € ☐ 4 800 € ☐ 5 600 € ☐ 6 400 € ☐ 7 200 € ☐ 8 000 € ☐ 8 800 € ☐ 9 600 €

MODALITÉS DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Cochez le type de cotisation et la périodicité choisis

☐ Cotisation viagère

☐ Cotisation temporaire sur 10 ans

☐ Cotisation unique

☐ Prélèvement mensuel

☐ Prélèvement trimestriel

Vous recevrez un certificat d'adhésion vous rappelant le montant de la cotisation

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE

Cochez la case et indiquez le nom du ou des bénéficiaires

Je désigne pour recevoir le capital lors du décès :

☐ Une personne physique

☐ M ☐ Mme ☐ Mlle Nom, prénom

Né(e) le Adresse

Code postal Ville Téléphone

À défaut mes héritiers.

☐ Une société de pompes funèbres

Raison sociale Adresse

Code postal Ville Téléphone

Pour le solde, je désigne comme bénéficiaire :

☐ M ☐ Mme ☐ Mlle Nom, prénom

Né(e) le Adresse

Code postal Ville Téléphone

À défaut mes héritiers.

Je me réserve la possibilité de modifier ce choix, dès lors que j'en informe AGRI PRÉVOYANCE par courrier et sous réserve de l'accord d'un éventuel bénéficiaire acceptant.

ADHÉSION À LA GARANTIE OBSÈQUES

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des conditions générales valant Notice d'information GARANTIE OBSÈQUES, ainsi que de l'encadré situé au verso du présent bulletin. Je déclare adhérer à GARANTIE OBSÈQUES contrat individuel en toute connaissance de cause. Les conditions générales valant Notice d'information qui restent en ma possession, présentent notamment les conditions d'exercice de la faculté de renonciation et un modèle de lettre de renonciation. Je déclare les réponses consignées dans le présent bulletin d'adhésion complètes et conformes à la vérité et certifie ma bonne foi et mon absence d'intention frauduleuse.

Fait à

Le

Signature

Si vous avez besoin d'un bulletin supplémentaire pour votre conjoint, connectez-vous à groupagricar.com ou rapprochez-vous de votre conseiller.

Informations importantes

1 - OBJET DU CONTRAT

GARANTIE OBSÈQUES est un contrat individuel d'assurance-vie entière à cotisation unique, temporaire ou viagère.

2 - CONTENU DES GARANTIES

Le contrat GARANTIE OBSÈQUES a pour objet de garantir au(x) bénéficiaire(s), en cas de décès de l'assuré-souscripteur, le paiement du capital indiqué au bulletin d'adhésion, augmenté des éventuelles revalorisations annuelles, permettant notamment d'assumer tout ou partie des frais d'obsèques.

Le contrat comporte également des prestations d'assistance destinées à la famille de l'assuré-souscripteur au moment du décès, en vue de l'accomplissement des prestations décrites en annexe du contrat valant Notice d'information.

3 - PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La participation aux bénéfices constituée chaque année d'après les résultats de la gestion technique et financière du contrat, permet de revaloriser les prestations proportionnellement à la provision mathématique de chaque adhésion. Cette participation sera établie selon les dispositions légales en vigueur.

4 - RÉSILIATION, RACHAT ET MISE EN RÉDUCTION

Résiliation : l'assuré-souscripteur a la faculté de résilier le contrat, pour l'année à venir, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à AGRI PRÉVOYANCE, au plus tard le 31 octobre de chaque année. S'il est mis fin au contrat avant que deux cotisations annuelles aient été payées, celui-ci sera annulé.

Rachat : si l'assuré règle son adhésion par primes temporaires ou viagères, il peut demander le rachat de cette dernière dès lors que deux cotisations annuelles ont été payées. S'il règle son adhésion par cotisation unique, il peut demander le rachat de son adhésion à tout moment. L'accord du bénéficiaire peut être demandé conformément à l'article 13 des conditions générales.

En cas de rachat, les sommes sont versées par l'Institution dans un délai de deux mois suivant réception d'une lettre recommandée accompagnée des pièces nécessaires. Le rachat met fin à l'adhésion.

Mise en réduction : si l'assuré règle son adhésion par cotisations viagères et temporaires, il peut demander la mise en réduction de cette dernière dès lors que deux cotisations annuelles ont été payées et que le montant du capital réduit est supérieur à 1000 €. En dehors de ces situations, seul le rachat est possible.

Le rachat et la mise en réduction mettent fin aux prestations d'assistance définies en annexe du contrat valant Notice d'information.

Leurs modalités de calcul et d'information sont précisées à l'article 6 de ce même contrat.

5 - FRAIS CONTRACTUELS

Le contrat prévoit les frais de rachat (indemnités de sortie) suivants :

- 5% de la provision mathématique au jour de la réception de la demande de rachat pendant les 10 premières années,
- sans frais au terme de la 10^{ème} année.

6 - MODALITÉS DE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRES

L'assuré-souscripteur peut désigner un bénéficiaire dans le bulletin d'adhésion et ultérieurement par avenant à l'adhésion. Cette désignation peut également être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique. Par ailleurs, l'assuré-souscripteur est invité, lorsqu'il a nommé un bénéficiaire, à porter le plus précisément possible sur le bulletin les coordonnées de ce dernier. Elles seront alors utilisées au mieux par l'Institution en cas de décès de l'assuré. Lorsqu'une entreprise de Pompes Funèbres est désignée comme bénéficiaire principal, le solde éventuel après règlement de la facture de frais d'obsèques est versé au second bénéficiaire.

En cas d'absence de bénéficiaire désigné, le capital (ou le solde) est versé aux héritiers de l'assuré.

La désignation du bénéficiaire peut être modifiée lorsque celle-ci n'est plus appropriée, notamment en cas de disparition prématurée du bénéficiaire désigné, en prenant soin d'en informer AGRI PRÉVOYANCE par courrier et sous réserve que le dit bénéficiaire ne l'ait acceptée dans les conditions prévues à l'article 13 du contrat. Cette acceptation aurait pour conséquence de rendre la désignation irrévocable.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention de l'assuré-souscripteur sur certaines dispositions essentielles des conditions générales valant Notice d'information. Il est important que l'assuré-souscripteur lise intégralement les conditions générales valant Notice d'information et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le bulletin d'adhésion.

COMMENT ADHÉRER À LA GARANTIE OBSÈQUES ?

1 Complétez le présent bulletin d'adhésion

Complétez vos coordonnées.

Cochez le montant du capital choisi.

Cochez la modalité de paiement choisie, sans omettre la périodicité.

Renseignez le plus précisément possible les coordonnées du ou des bénéficiaires en cas de décès.

Complétez, datez et signez.

AGRI PRÉVOYANCE

Bulletin d'adhésion Garantie Obsèques

Une adhésion simple, rapide et SANS formalités médicales

IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT - Merci de compléter les informations manquantes

N° de Sécurité sociale _____

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Situation de famille : ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ concubine ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ou divorcé(e)

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ e-mail _____

CHOIX DU CAPITAL - Cochez la somme et la périodicité choisies

☐ 1 000 € ☐ 2 000 € ☐ 3 000 € ☐ 4 000 € ☐ 5 000 € ☐ 6 000 € ☐ 7 000 € ☐ 8 000 € ☐ 9 000 €

MODALITÉS DE PAIEMENT DES COTISATIONS - Cochez la type de cotisation et la périodicité choisies

☐ Cotisation viagère ☐ Cotisation temporaire sur 10 ans ☐ Cotisation unique

☐ Prélèvement mensuel ☐ Prélèvement trimestriel

Vous recevrez un certificat d'adhésion vous indiquant le montant de la cotisation

DÉSIGNATION DU BÉNÉFICIAIRE - Cochez la clause et indiquez le nom du ou des bénéficiaires

Je désigne pour recevoir le capital en cas de décès :

☐ Une personne physique

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom, prénom _____

Né(e) le _____ Adresse _____ Téléphone _____

Code postal _____ Ville _____

☐ A défaut mes héritiers.

☐ Une société de pompes funèbres

Raison sociale _____ Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Téléphone _____

Pour le solde, je désigne comme bénéficiaire :

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom, prénom _____

Né(e) le _____ Adresse _____ Téléphone _____

Code postal _____ Ville _____

☐ A défaut mes héritiers.

Je m'engage à vous informer AGRI PRÉVOYANCE par courrier et sous réserve de l'accord d'un éventuel bénéficiaire acceptant.

ADHÉSION À LA GARANTIE OBSÈQUES

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des conditions générales valant Notice d'information GARANTIE OBSÈQUES, ainsi que de l'encadré ci-dessus au verso du présent bulletin. Je déclare adhérer à GARANTIE OBSÈQUES contrat individuel en toute connaissance de cause. Les conditions générales valant Notice d'information qui restent en ma possession, présentent notamment les conditions d'exercice de la faculté de résiliation et en modifiant la lettre de renonciation, je déclare les réponses consignées dans le présent bulletin d'adhésion complètes et conformes à la vérité et certifie ma bonne foi en mon absence d'intention frauduleuse.

Fait le _____ à _____

Signature _____

Si vous avez besoin d'un bulletin supplémentaire pour votre conjoint, contactez-vous à groupagrico.com ou rapprochez-vous de votre conseiller.

2 Joignez, suivant la cotisation choisie

- **Cotisation viagère ou temporaire sur 10 ans :** RIB et autorisation de prélèvement remplie par vos soins.
- **Cotisation unique :** Chèque bancaire ou postal à l'ordre de AGRI PRÉVOYANCE.

3 Adressez le tout dans une enveloppe à l'adresse suivante

Groupe AGRICA
Service adhésions GARANTIE OBSÈQUES
21, rue de la Bienfaisance
75382 Paris cedex 08